

# PROCOLE SANITAIRE

Le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire a été modifié. Il vient préciser les modalités d'application du **PASS SANITAIRE**.

**L'arrêté préfectoral a donc été modifié et entre en vigueur ce jour :**

[http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/ap\\_2021-1545.pdf](http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/ap_2021-1545.pdf)

**A ce jour, Couvre-feu** de 18h00 à 5h00 et **confinement** dans la limite de 10 km le week end. **Les dérogations applicables jusqu'ici aux publics prioritaires sont maintenues.** (cf. courriel du 03/08/2021)

## **PASS SANITAIRE**

### **Qui ?**

**Les personnes majeures doivent**, pour être accueillies dans les établissements (*ERP de type X (salles de sport couvertes) ERP de type PA (stades)*), lieux et événements *sur la voie publique (régime de déclaration ou d'autorisation)* **dès le premier visiteur, spectateur, client ou passager présenter l'un des documents suivants :**

- Un examen de dépistage RT-PCR, un test antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un des professionnels de santé, d'au plus 72 heures ;
- Un justificatif du statut vaccinal comme attestant d'un schéma vaccinal complet de l'un des vaccins contre la covid-19 ;
- Un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 (réalisé plus de onze jours et moins de six mois auparavant).

Les justificatifs mentionnés peuvent être présentés sous format papier ou numérique, enregistré sur l'application mobile " TousAntiCovid " ou tout autre support numérique au choix de la personne concernée.

A défaut de présentation de l'un de ces documents, l'accès à l'établissement, au lieu ou à l'évènement est refusé.

Les mineurs ne sont pas soumis pour l'heure au Pass Sanitaire.

### **Contrôle ?**

La présentation de ces documents est contrôlée par les responsables des lieux et établissements ou les organisateurs des événements dont l'accès est subordonné à leur présentation.

Ces personnes (responsables des lieux et établissements ou les organisateurs des événements) habilitent nommément les personnes autorisées à contrôler les justificatifs pour leur compte, selon les modalités décrites ci-dessous. Elles tiennent un registre détaillant les personnes ainsi habilitées et la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes.

### **Modalités de contrôle ?**

La lecture des justificatifs par les personnes autorisées à contrôler est réalisée au moyen d'une application mobile dénommée " TousAntiCovid Vérif ", mise en œuvre par le ministre chargé de la santé (direction générale de la santé). Elle permet à ces personnes de lire les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par le justificatif, ainsi qu'un résultat positif ou négatif de détention d'un justificatif conforme.

**Les données lues ne sont pas conservées sur l'application " TousAntiCovid Vérif ". Elles ne sont traitées qu'une seule fois, lors de la lecture du justificatif.**



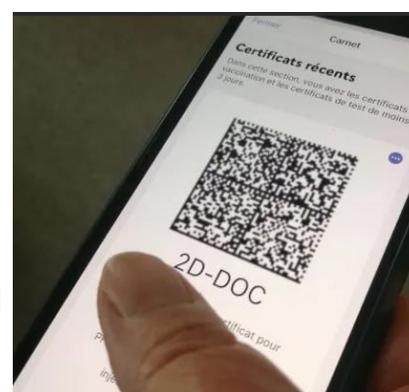
## TousAntiCovid Verif

IN Groupe Professionnel

3 PEGI 3

6 Cette application est disponible pour votre appareil

Ajouter à la liste de souhaits



- **ORGANISATEURS**

Les membres de l'organisation sont adhérents du club Leu triathlon et leur statut sanitaire a été contrôlé à l'occasion de l'adhésion (contrôle unique pour les vaccinés) et il reste contrôlé lors des entrainements en EPR (piscine, stade) pour les non vaccinés (test PCR et/ou antigénique) selon les règles en vigueur

- **PARTICIPANTS**

Le pass sanitaire sera contrôlé lors du retrait des dossards. Les exigences légales en cours ont été rappelées dans le règlement de l'épreuve et seront disponibles sur le site d'inscription en ligne sportpro.re

- **SPECTATEURS**

Le pass sanitaire sera contrôlé à l'entrée du parking, accessible par une voie unique passant sous le pont



## **PRECISIONS SUR LE PROTOCOLE SANITAIRE**

Les zones réservées aux spectateurs (départ zone de transition, zone d'arrivée, podium,...) seront matérialisées.

Si une distance inférieure à 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire pour les spectateurs, et il est vivement recommandé sur l'ensemble du site.

- **INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS**

Seuls les concurrents peuvent avoir accès à la zone de retrait des dossards. Le port du masque est obligatoire pendant le retrait des dossards.

Il est recommandé à tous les acteurs l'utilisation d'Équipements de Protection individuelle réutilisables.

- **PROTECTION ET DECHETS**

Afin de garantir le bon tri des déchets, nous prévoyons, à différents points (et à défaut à chaque sortie de zone spécifique), des poubelles permettant le tri des déchets.

Trois types de poubelles devront être mises en place, et clairement identifiées :

- l'une réservée aux déchets non-recyclables ;
- l'une réservée aux déchets recyclables ;
- l'une réservée aux déchets d'EPI jetables (lingettes, gants, mouchoirs et masques)

Pour la gestion des déchets d'EPI jetables, le Ministère de la transition écologique et solidaire préconise :



Nous mettons à disposition un désinfectant pour les mains à base d'alcool dans les différentes zones.

Les inscriptions aux épreuves seront effectuées au préalable en utilisant un système d'inscription en ligne en priorité.

Les mesures d'accueil sur ce poste de retrait comprendront à minima :

- la mise à disposition de gel hydro alcoolique ;
- les bénévoles assurant la distribution doivent porter un masque ;
- le port du masque pour les concurrents est obligatoire avant le départ et après l'arrivée de l'épreuve.
- la distanciation physique est signifiée par un marquage au sol.

Les briefings et informations seront envoyés par mail aux concurrents.

Si des informations sont à communiquer impérativement le jour-J, elles doivent l'être par l'intermédiaire d'un système de haut-parleur sur l'ensemble du site de l'évènement.

#### • ZONE DE TRANSITION

Lors de l'installation des concurrents dans la zone de transition, nous avons élargi les zones de transition afin de permettre une distanciation physique.

#### • ZONE DE RAVITAILLEMENT

Ravitaillement uniquement à l'arrivée . Pas de ravitaillement sur le parcours

Liquide : distribution de contenants individuels

Solides : Self-service prohibé et distribution imposée. Bénévoles équipés de masques

- **ZONE D'ARRIVEE**

Lors de l'arrivée, un parcours sera mis en place afin d'éviter au maximum le croisement et attroupement entre les concurrents.

Les podiums sont prévus afin que les concurrents appelés respectent la distanciation de 1 mètre entre eux.

Le nombre d'acteurs nécessaire à la gestion de la cérémonie protocolaire est réduit afin de respecter en tout point les règles de distanciation prévues.

Les personnes remettant les lots devront porter des masques.

Les concurrents recevant ces trophées devront porter des masques. L'organisateur mettra *gracieusement* à disposition l'ensemble de ces EPI, au pied du podium ou recommandera aux concurrents de se présenter avec leurs propres masques.